

FICHE 5 – AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS LIÉS AU CADRE DE VIE

BÉNÉFICIAIRES

Communes de moins de 1 000 habitants (population DGF).

DÉFINITION DU PROJET

Sont susceptibles d'être subventionnés :

- les travaux de rénovation de l'éclairage public/ enfouissement des lignes téléphoniques et/ou numériques
- les schémas et les réserves liés à l'incendie
- Les voies cyclables et les cheminements piétonniers avec des aménagements de protection
- Les petits aménagements qualitatifs d'espaces publics en lotissement intégrant les principes du développement durable (écohameau, écobarri)

DÉPENSES ÉLIGIBLES DU PROJET

Sont éligibles les dépenses d'acquisitions foncières préalables au projet, les dépenses d'étude, de maîtrise d'œuvre et d'investissement.

Sont exclus les achats de matériel et de mobilier (sauf les matériels et mobiliers inamovibles intégrés au projet), les travaux relevant de l'entretien et du fonctionnement ainsi que les petits équipements s'inscrivant de par leur nature au budget de fonctionnement de la collectivité.

Ne sont pas éligibles au FAST les aménagements directement liés à la sécurité, notamment dans le cadre des opérations de traverse.

Le projet est appréhendé dans sa globalité, c'est-à-dire en envisageant les principales étapes de sa réalisation (foncier, études, investissement).

AIDE DU DÉPARTEMENT

Le taux de l'aide est de 20 %.

Le montant minimum de dépenses éligibles est de 20 000 € HT (*).

DOCUMENTS À DÉPOSER POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

- délibération de la commune faisant apparaître notamment le plan de financement et le calendrier de réalisation de l'opération
- notice descriptive de l'opération
- devis et plans de l'opération niveau APS minimum
- contrat de maîtrise d'œuvre
- certifications de cofinancement public
- photos avant travaux

DOCUMENTS À DÉPOSER POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- attestation du comptable public avec récapitulatif des paiements effectués
- photo du panneau de chantier avec le logo du Département
- photos de l'opération après travaux
- toute autre pièce justificative en fonction du dossier

CONTACT

Service Développement local et Aides aux collectivités - 05.65.53.41.32